



## SPECIAL ELECTIONS MUNICIPALES

**Les dates : les dimanches 15 et 22 mars 2020**

**Les horaires : de 8h à 18h**

**Le lieu : salle d'accueil du gymnase, route du stade**

### LE MODE DE SCRUTIN DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 1000 HABITANTS

Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

- Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrages obtenus.
- **Lors de l'éventuel second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

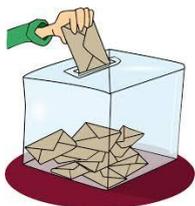
### LISTE DES PIÈCES PERMETTANT DE JUSTIFIER SON IDENTITÉ AU MOMENT DU VOTE

**La carte d'électeur n'est pas obligatoire mais facilite le travail de recherche dans le registre.**

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" (le permis de conduire cartonné reste accepté jusqu'en 2033) ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire



Tous ces titres doivent être en cours de validité sauf la CNI et le passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.



## COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

1.



MANDATAIRE

### CHOISIR LA PERSONNE QUI VOTERA À VOTRE PLACE

Elle doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous et ne pas avoir reçu d'autre procuration.

2.



### ÉTABLIR LA PROCURATION

Vous devez vous rendre avec une pièce d'identité au tribunal d'instance ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie pour la demander.

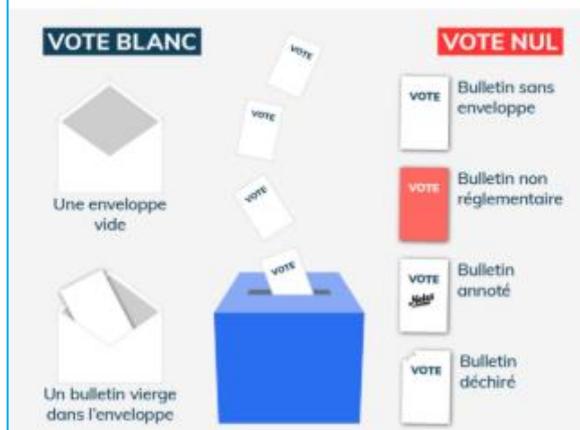
3.



### LE JOUR DU VOTE

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa pièce d'identité à votre bureau de vote et vote en votre nom. N'oubliez pas de le prévenir car aucun document ne lui est envoyé !

# Vote blanc ou vote nul, quelles différences ?



Élections conseillers communautaires  
15 mars 2020 - 22 mars 2020



Communes de  
+ 1000 habitants



Communes de  
- 1000 habitants

2 listes distinctes

1 seule liste

Candidats élections municipales

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	

Candidats élections communautaires

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	

Candidats élections municipales

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	

EPCI - Conseil communautaire

Et après : l'élection du maire et des adjoints a lieu dans la semaine suivant le résultat définitif.

**EN RAISON DES ELECTIONS NOUS VOUS INFORMONS QU'IL N'Y AURA PAS D'ECHO AU MOIS D'AVRIL.**

## NOUVELLES COORDONNEES DU CYPRES CENTRE SOCIAL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence Centre Social est gérée par le CCAS de la Mairie de Craponne, dans ce cadre retrouvez vos interlocuteurs aux coordonnées suivantes



ACCUEIL DE LOISIRS	Raïssa RAZAFINDRAVAO	accueildeloisircraponne@gmail.com	06 74 39 81 10
ESPACE ACCUEIL JEUNES	Kewin DENISE	espaceaccueiljeunes@gmail.com	06 74 39 79 68
PERISCOLAIRE	Sabine VIDALIN	periscolaire43500@gmail.com	06 74 39 79 22
COLLECTIF FAMILLE	Emilie FOURNIER	collectiffamilles43500@outlook.fr	06 74 39 79 90
POLE ADULTE	Michelle BOUTHERON	poleadultecentresocial43500@gmail.com	09 70 16 08 72
SECRETARIAT	Valérie LIEUTAUD	secretariatcentresocial43500@gmail.com	09 70 16 08 72
DIRECTION	Marilyne MAVET	directioncentresocial43500@gmail.com	09 70 16 08 72

## CALENDRIER DU MOIS DE MARS

Tous les samedis	Bric à brac du Secours Catholique de 9h à 12h
1	Dernier jour du 11ème salon d'Art Arz'Ance de 9h à 12h et de 14h à 17h à la Chapelle des Pénitents.
1	Loto du TC Craponne, de 14h à 18h à la salle polyvalente.
Du 2 au 6	Stage de cirque enfants (4-6 ; 7-12 ; 13-17 ans). au gymnase. Inscriptions au 06 30 46 28 37
7 et 21	Ouverture de la vesti-boutique de la Croix-Rouge, rue du commerce, de 9h à 12h.
9	Atelier sophrologie à 19h30 au gymnase du CEG. Inscription 06 72 82 23 62 (5 €).
13	Permanence de l'UFC Que Choisir en mairie, de 8h30 à 12h. RDV possible au 04 71 02 29 45.
13	Portes ouvertes de 17h à 20h au collège public des Hauts de l'Arzon.
14	Atelier cirque "enfants/jeunes" de 14h à 16h au Cyprès avec Rémy Parot. Sur inscriptions.
15 et 22	<b>ELECTIONS MUNICIPALES</b>
20	Lectures croisées "Nos Algéries" à 20h30 à la salle de la gare. Payant.
25	Pause jeu avec la ludothèque Cékankonjou, de 10h à 12h au pôle petite enfance. Gratuit.

## CALENDRIER DU MOIS D'AVRIL

Du 31/03 au 04/04	Bourse aux vêtements d'été de la Croix-Rouge. Dépôt des vêtements mardi et mercredi de 9h à 18h. Vente vendredi de 9h à 19h et samedi de 9h à 12h.
4	Atelier cirque "enfants/jeunes" de 14h à 16h au Cyprès avec Rémy Parot. Sur inscriptions.
9	Atelier découverte de la sophrologie à 19h30 au gymnase du CEG, sur inscription au 06 72 82 23 62. Participation : 5 €.
10	Permanence de l'UFC Que Choisir en mairie, de 8h30 à 12h. RDV possible au 04 71 02 29 45.
22	Pause jeu avec la ludothèque Cékankonjou, de 10h à 12h au pôle petite enfance. Gratuit.
Du 27/04 au 01/05	Stage de cirque enfant au gymnase: par groupes: 4-6 ans, 7-12 ans, 13-17 ans. Renseignements et inscriptions au 06 30 46 28 37 ou cirquecraponne@gmail.com

Pour recevoir l'écho par mail - Inscription sur [craponnesurazon@craponnesurazon.fr](mailto:craponnesurazon@craponnesurazon.fr)  
Informations Cyprès : 09 70 16 08 72

Informations autres (Tarifs ou horaires) auprès du Bureau d'Information Touristique de Craponne (BIT\*) : 04 71 03 23 14 ou [craponne@lepuyvenelay-tourisme.fr](mailto:craponne@lepuyvenelay-tourisme.fr)